

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/16.5/T/2017 RELATIF A :

Lot 1 : CONSTRUCTION D'UN BLOC DES SOINS AMBULATOIRES ET UN BLOC LOGEMENT POUR LE PERSONNEL SOIGNANT ;

Lot 2 : CONSTRUCTION D'UN BLOC DE TROIS SALLES DE CLASSE AU LYCEE MUNANIRA  
CONSTRUCTION D'UN BUREAU DU D.C.E GIHOGAZI ;

Lot 3 : CONSTRUCTION D'UNE SALLE COMMUNALE DES REUNIONS DE GIHOGAZI.

Date de publication : 18/5/ 2017

Date d'ouverture des offres : 19/5/ 2017

### 1. Objet de l'Appel d'Offres.

La Commune GIHOGAZI invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de construction d'un bloc des soins ambulatoires et un bloc logement pour le personnel soignant au CDS BIHEMBE (lot 1) ; Construction d'un bloc de trois salles de classe au lycée MUNANIRA et d'un bureau du D.C.E GIHOGAZI (lot 2) ; Construction d'une salle communale des réunions de GIHOGAZI (lot 3).

### 2. Origine des fonds.

La Commune GIHOGAZI a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais à travers le Fonds National d'Investissement Communal "FONIC"

*Ligne budgétaire : Projets d'Investissement Communaux, exercice 2017  
N° du litera : 10 00 009 00 4 21220 11 000 0421 03 en appuyant la politique de la décentralisation en matière de maîtrise de l'ouvrage communal(MOC).*

### 3. Spécification du marché

Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en trois lots : **Construction d'un bloc des soins ambulatoires et un bloc logement pour le personnel soignant au CDS BIHEMBE (lot 1) ; Construction d'un bloc de trois salles de classe au Lycée MUNANIRA et d'un Bureau du D.C.E GIHOGAZI (lot 2) ; Construction d'une salle communale des réunions de GIHOGAZI (lot3).**

L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **3 mois calendrier pour chaque lot.**

Un soumissionnaire peut présenter son offre à tous les lots mais ne peut être attributaire que de deux lots.

### 4. Conditions de participations.

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

## 5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service de 8 heures à 15 heures 30 min au Bureau de la Commune ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Au Secrétariat de la Commune GIHOGAZI ;**

moyennant le paiement de cent mille (100 000FBU) francs burundais : 50 000 FBU sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000FBU au compte N° PS 09 ouvert à la Poste GIHOGAZI au nom de la Commune **GIHOGAZI**.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

- L'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 9.

## 6. Visite du site.

Une visite guidée des sites sera organisée le 2/6 / 2017 à partir de 10 heures.

## 7. Présentation de l'offre

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de trois millions (3 000 000 BIF) de francs burundais pour le Lot1, de deux millions cinq cent mille (2 500 000 BIF) pour le Lot2 et un million cinq cent (1 500 000) pour le Lot3. Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

Les offres doivent être soumises au secrétariat de la commune de **GIHOGAZI**

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

## 8. Validité des offres.

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaire à compter de la date limite de remise des offres.

## 9. Date limite de dépôt des offres.

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le 19/6 / 2017 à 10heures

Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

## 10. Séance d'ouverture des offres.

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent et d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 19/6/2017 à 10h30 min. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

## 11. Critères de qualification des soumissionnaires.

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :



### 11.1. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché ;
2. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO ;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché,
4. Les Statuts du soumissionnaire (Personne morale) ;
5. L'Attestation de non redevabilité en original aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR et en cours de validité ;
6. Le Certificat d'Immatriculation Fiscale, (NIF) ;
7. Adresse fixe et connue ;
8. Le Registre du Commerce (copie);
9. Attestation de non redevabilité de l'INSS en original et en cours de validité ;
10. L'Attestation de non faillite délivrée par le tribunal du commerce.

### 11.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux.

Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter au moins un procès-verbal de réception Provisoire ou définitif délivré par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception).Le plan de charge des marchés en cours ;

### 11.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation de capacité financière (bancaire ) d'une ligne de crédit et un chiffre d'affaire annuel moyen d'au moins deux cents millions (200 000 000 BIF) au cours de deux dernières années.

Fait à GIHOGAZI, le 15/5 /... /... /2017

Antoine BISABWIMANA

Administrateur Communal GIHOGAZI et

Personne Responsable des Marchés Publics

